Site info retraite: comment déclarer ses enfants en ligne



Créez un compte ou connectez-vous sur le site info retraite.



Cliquez sur « mes démarches » puis sur « déclarer mes enfants ».

& ACCESSIBILITE 🗸



Cliquez encore sur « déclarer mes enfants »

| Vos régimes vous simplifient la retraite | | FO RETRAITE | Rechercher une information | | Q | Information sur la retraite | | Mon compte retraite | | |
|--|---|-------------|----------------------------|-------------------------|---------------|--------------------------------|---------------------------|---------------------|----------------------|--|
| | 0 | Mon profil | Ma carrière | Mon estimation retraite | Mes démarches | | Mes paiements retraite | | Mon épargne retraite | |

Accueil > Mes démarches > Déclarer mes enfants

Déclarer mes enfants

Avoir eu, adopté et/ou élevé des enfants peut avoir un impact sur l'âge et le calcul de votre retraite.

Ce service vous permet de déclarer vos enfants et ceux que vous avez élevés (enfants du conjoint notamment) auprès de vos régimes de retraite, en 3 étapes sécurisées. Si vous avez plusieurs enfants, une déclaration pour chacun d'eux est nécessaire.

Vous pouvez transmettre le formulaire rempli et ses justificatifs immédiatement ou les enregistrer pour une durée maximum de 30 jours et y revenir plus tard.

Important :

Si vous envisagez d'effectuer une **demande de retraite dans les trois mois**, nous vous déconseillons d'utiliser ce service. Vous pouvez déclarer vos enfants directement dans le service en ligne de demande retraite.

Vous rencontrez des difficultés en utilisant ce service ? Un outil d'aide en ligne est disponible ici.



> Quel sera le montant de ma retraite ?
> Quel sera mon âge de départ à la retraite ?
> J'ai commencé à travailler avant 21 ans

Déclarer mes enfants

Cliquez sur « ajouter un enfant »

Declarer mes enfants

Avoir eu, adopté et/ou élevé des enfants peut avoir un impact sur l'âge et le calcul de votre retraite.

Ce service vous permet de déclarer vos enfants et ceux que vous avez élevés (enfants du conjoint notamment) auprès de vos régimes de retraite, en 3 étapes sécurisées.

Vous pouvez transmettre le formulaire rempli et ses justificatifs immédiatement ou les enregistrer pour une durée maximum de 30 jours et y revenir plus tard.

À noter :

Il n'est pas possible de renseigner plusieurs enfants dans une même déclaration. Une déclaration pour chacun d'eux est nécessaire.



Lire la transcription textuelle



Mes déclarations en cours de saisie

Aucune déclaration en cours de saisie.

Remplissez les informations demandées puis cliquez sur « enregistrer et continuer ».

Veuillez renseigner les informations sur l'enfant que vous avez eu et/ou élevé.

Les champs avec un astérisque (*) sont obligatoires.



× Annuler ma demande

Enregistrer et quitter



Remplissez les informations demandées puis cliquez sur « enregistrer et continuer ».

Les champs avec un astérisque (*) sont obligatoires.



Après avoir téléchargé les justificatifs, vous obtenez un récapitulatif de votre déclaration.



Récapitulatif de votre déclaration

Retrouvez ci-dessous l'ensemble des informations saisies et les justificatifs joints à votre déclaration. Veuillez les vérifier, avant de cliquer sur le bouton « Valider et transmettre » en bas de page.

Vous pouvez maintenant cocher les cases puis cliquer sur « valider et transmettre ma déclaration ».

J'atteste sur l'honneur :

- que les renseignements figurant dans cette déclaration sont exacts. Je m'engage à signaler à mes régimes de retraite destinataires tout changement intervenu dans ma situation qui les modifierait;
- que j'ai visualisé toutes les pages des documents téléchargés et vérifié que celles-ci en sont la copie fidèle et conforme. Je m'engage à conserver les originaux de ces documents, qui pourront m'être réclamés et que je devrai produire en cas de contrôle.

Je reconnais être informé(e) qu'une vérification de l'exactitude de mes déclarations et de l'authenticité des documents produits à l'appui de ma demande peut être effectuée dans le cadre de l'exercice du droit de communication prévu par les articles L. 114-19 à L. 114-21 du code de la Sécurité sociale.

Toute personne qui se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration en vue d'obtenir ou de faire obtenir des avantages est passible d'amende et/ou d'emprisonnement (articles 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 et suivants du code pénal).

En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation dans le but d'obtenir ou de faire obtenir des prestations qui ne sont pas dues, peut faire l'objet de pénalités financières (article L. 114-17 du code de la sécurité sociale).

Conformément à la règlementation informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès à vos données personnelles ainsi que le droit de les faire rectifier. Ces droits s'exercent auprès de vos régimes de retraite concernés.





Téléchargez la déclaration puis cliquez soit sur « ajouter un nouvel enfant », soit « retour à la page d'accueil ».

| Ma déclaration enfant |
|--|
| Votre déclaration enfant N° a bien été transmise. |
| Vous serez tenu(e) informé(e) par e-mail de la validation de votre déclaration |
| Télécharger la déclaration |
| Ajouter un nouvel enfant Retour à la page d'accueil du service |

Vous recevrez ensuite un mail pour vous informer de la validation de votre déclaration.

